

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

231901 SOLSTAT 5L VFR

Version: 1

Date de la première édition: JUILLET 2005

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

Fiche de données de Sécurité

Produit : **SOLSTAT Bidon 5 litres**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

Identification de la substance de la préparation

Nom : ACIDE CHLORHYDRIQUE EN CONCENTRATION < 25%

Code du Produit : 9583

Identification de la société

Raison sociale : PROMATEL SARL

Adresse : Site ABIOPOLE 64410 ARZACQ

Téléphone : 05 59 04 59 94 Fax : 05 59 04 59 95

Numéro d'appel d'urgence : 0800.07.42.28

Société/ Organisme INRS – Tel : 01 45 42 59 59

Utilisation de la substance/ préparation : dosage à 1/1000 en nettoyage des circuits d'eau de boisson des animaux

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 :

Voir paragraphe 16

Substances Dangereuse représentative :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 017-002-01-X CAS 7647-01-0 CE 231-595-7 ACIDE CHLORHYDRIQUE

Concentration >5% et <10% Symbole C R : 34 – 37

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente

Autres substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente

Autres composants :

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local

Risque d'effets corrosifs

Risque d'effets irritants par inhalation

Autres données :

4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente

Lors d'accidents aigus, demander, dans tous les cas, l'avis d'un médecin en précisant le PH de la solution, si possible.

Les risques sont particulièrement graves lorsque le PH est inférieur à 1,5

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel
A un médecin

Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance
médicalisée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

231901 SOLSTAT 5L VFR

Version: 1

Date de la première édition: JUILLET 2005

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

Fiche de données de Sécurité

Produit : **SOLSTAT Bidon 5 litres**

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Dans tous les cas consulter un ophtalmologiste

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion de solution concentrée et quelle que soit la quantité absorbée NE PAS faire vomir. Faire transférer rapidement en milieu hospitalier en ambulance médicalisée.

En cas d'ingestion de solutions diluées en très faible quantité, faire boire un ou deux verres d'eau. S'il apparaît des douleurs retrosternales et abdominales, des nausées et des vomissements, consulter un médecin.

Traitements spécifiques et immédiat :

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau
Les agents d'extinction préconisés sont le dioxyde de carbone, les poudres et mousses chimiques

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et ruisseaux
Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter le débordement

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Risque particulier résultant de l'exposition au produit en tant que tel. aux produits de la combustion, aux gaz produits

Ne pas respirer les fumées
Ininflammable et inexplodable, cependant réagit aux métaux avec dégagement d'hydrogène.
Produit hautement inflammable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter d'inhaler les vapeurs
Eviter tout contact avec la peau et les yeux
Se référer aux mesures de protection énumérées rubriques 7 et 8
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que opérateurs entraînés munis d'équipements de protection

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau
Si le produit contamine les nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes
Selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple Sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets
Placer les fûts en vue de l'élimination des déchets récupérés selon les réglementations en Viguer (Voir rubrique 13).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

231901 SOLSTAT 5L VFR

Version: 1

Date de la première édition: JUILLET 2005

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

15/07/05 08:52 Pg: 5

Fiche de données de Sécurité

Produit : **SOLSTAT Bidon 5 litres**

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées
Ne pas fumer

Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la Protection du travail
Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux
Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés debout.
Pour la protection individuelle voir chapitre 8.
Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi que des appareils de Protection respiratoire pour des travaux exceptionnels de courte durée ou d'urgence

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression
Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés
Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact

Stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec
Le verre est utilisable pour de petites quantités. Dans ce cas, les bonbonnes seront protégées par une enveloppe métallique plus résistante convenablement ajustée
Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (cf & 10)
Stocker dans des récipients en acier ébonité ou caoutchouté ou en matière plastique résistant
Ne pas stocker dans des récipients en cuivre, aluminium ou leurs alliages

Utilisations particulières :

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable
Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les Valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
Maintenir les locaux et les postes de travail parfaitement propres, les nettoyer fréquemment
Observer une hygiène corporelle très stricte.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 :

Pour plus de détails voir chapitre 11 de la FDS - Informations toxicologiques

France	VLE - ppm	VLE - mg/m ³
7647-01-0	5	7,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

231901 SOLSTAT 5L VFR

Version: 1

Date de la première édition: JUILLET 2005

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

100-01-00 00-00 Pg 1/6

Fiche de données de Sécurité

Produit : **SOLSTAT Bidon 5 litres**

Valeurs limites d'exposition selon 200/39/CE, 98/24/CE et Arrêté français du 30/06/04

CE	VME-ppm	VME -mg/m ³	VLE -ppm	VLE - mg/m ³
7647-01-0	5	8	10	15

Protection respiratoire :	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques, appropriés et agréés (à cartouches type R+E)
Protection des mains :	Porter des gants en caoutchouc butyle, Néoprène ou PVC
Protection des yeux et du visage :	Porter des lunettes de sécurité ou des écrans faciaux Prévoir des fontaines oculaires et douches dans les ateliers où est manipulé le produit
Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection étanches et des bottes qui seront maintenus en bon état et nettoyés fréquemment.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité :	> 1
Caractère Acide-Base de la préparation :	Acide
Solubilité de la préparation dans l'eau :	Soluble
Tension de vapeur à 50°C. des composants volatils :	inférieure à 110kPa (1.10 bar)
Etat Physique :	Liquide fluide
Intervalle de point Eclair :	Non concerné
Quand la mesure du PH est possible, sa valeur est :	Non précisée
Température d'auto inflammation :	Non précisée
Intervalle de température de fusion	50°C
T° moyenne de distillation des solvants contenus :	Non précisée
Autres données :	Se présente sous la forme d'un liquide jaune - vert Odeur piquante

10. STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et stockage recommandés à la rubrique 7 de la FDS

Conditions à éviter : Stocker à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité

Matières à éviter : Les métaux, exceptés l'or, platine, tantale et certains alliages, sont attaqués avec formation D'hydrogène accompagné souvent d'un grand dégagement de chaleur
Réactions violentes avec les oxydants avec formation de chlore avec les sulfates
Réactions violentes avec les bases, nitrates, chlorates, provoquant incendie et explosion

Produit de décomposition dangereux : En cas d'incendie se décompose en chlorure d'hydrogène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

231901 SOLSTAT 5L VFR

Version: 1

Date de la première édition: JUILLET 2005

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

13/07/05 08:52 Pg: 2

Fiche de données de Sécurité

Produit : **SOLSTAT Bidon 5 litres**

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation : Données bibliographiques :

Irritation oculaire et respiratoire : hyperhémie conjonctivale, larmoiement, toux, dyspnée,

douleurs oculaires et rétrosternales

Possibilité de survenue retardée d'un œdème pulmonaire

En cas d'ingestion :

Données bibliographiques :

Douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques, vomissements fréquents et sanguins

Brûlures de la cavité buccopharyngée

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Lésions caustiques sévères, si une décontamination n'est pas rapidement réalisée

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Lésions caustiques sévères, si une décontamination n'est pas rapidement réalisée

Autres données :

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Tout écoulement de produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Mobilité :

Persistante et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation : Données bibliographiques
Non bioaccumulable

Ecotoxicité :

Données bibliographiques
Poissons CE 50 = 20 mg/l, Daphnie CE 50 = 213 mg/l, Algues CE 50 = 25,5 mg/l

Effets nocifs divers :

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas éliminer dans l'environnement

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative
On retrouve les différents textes de l'article L541-1 à l'article L541-50 se trouvant Livre V
(Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets) Chapitre I
(élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets

(Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

231901 SOLSTAT 5L VFR

Version: 1

Date de la première édition: JUILLET 2005

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

13/07/05 08:52 Pg: 8

Fiche de données de Sécurité

Produit : **SOLSTAT Bidon 5 litres**

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route
UN1789 - ACIDE CHLORHYDRIQUE

ADR/ RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	OL	Dispo.
8	C1		II	8	80	LQ22	520

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite < Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : **Corrosif**

Contenu du : **017-002-01-X ACIDE CHLORHYDRIQUE**

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
R 34 Provoque des brûlures.
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux /du visage
S 45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Dispositions particulières : **Nomenclature des installations classées. (France) Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)**
- N° 1611 = Emploi ou stockage d'acide chlorhydrique, Régime Autorisation si Qté>= 250 T, Régime Déclaration si Qté>= 50 T et < 250 T.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail :

16. AUTRES INFORMATIONS :

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est le seul responsable

Paragraphes modifiés : **Tous**

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2

R 34 Provoque des brûlures.
R 37 Irritant pour les voies respiratoires.